

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2024
SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

La réunion a débuté le 26 septembre 2024 à 17h45 sous la présidence du Président, Monsieur ANDRES Dominique.

Membres présents :

Monsieur ANDRES Dominique
Monsieur BONNE Grégory
Monsieur CHIVOT Jean-Marie
Monsieur DUBOIS Gilles
Madame FETET Pascale
Monsieur GARION Eric
Monsieur GRANDVALLET François
Madame GREMILLET Virginie
Monsieur LEROY Régis
Monsieur LIENARD Pascal
Madame LOUIS Catherine
Monsieur MENTREL Jean Louis
Monsieur MICLO Jean-Paul
Monsieur MOREL Bernard
Monsieur PAGELOT Dominique
Monsieur PERRIN Julien
Monsieur RACINE Jean
Monsieur RIGOLLET Thierry

Membres absents représentés :

Monsieur COMBEAU Jean-Michel Pouvoir donné à M GARION Eric
Madame GEHIN Martine Pouvoir donné à M BONNE Grégory
Monsieur VALANCE Jacques Pouvoir donné à M ANDRES Dominique

Membres absents :

Monsieur BANSEPT Aurélien
Monsieur BERTRAND Michel
Monsieur CALMELS Jean-Pierre
Monsieur CHEVRIER Bruno
Monsieur DESCOUPS Damien
Monsieur GRANDEMANGE Erik
Monsieur MATHIEU Jérôme
Monsieur NICAISE Roger
Monsieur REMY Michel
Monsieur VOITOT Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles DUBOIS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DCS22_2024 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 juin 2024
- Communication des décisions

DCS23_2024 - Attribution du marché de travaux du programme de restauration des affluents Moselle et Moselotte, tranches 2 ; 3 4 et 5
DCS24_2024 - Marche C– Plan grands lacs – Restauration du delta de la Vologne au lac de Longemer
DCS25_2024 - Lancement d'une étude sur les zones humides
DCS26_2024 - Rapport d'activité 2023 du syndicat
- Questions diverses

Objet : approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 juin 2024

Le Comité Syndical après avoir pris acte des modifications apportés au procès-verbal du comité syndical du 27 juin 2024. Modifications prises suite à une erreur de saisie constatée lors de la synthèse du précédent comité syndical.

Modifications portant sur :

La liste des membres présents / absents et représentés comme suit :

La réunion a débuté le 27 juin 2024 à 08h30 sous la présidence du Président, Monsieur RIGOLLET Thierry.

Membres présents :

Monsieur ANDRES Dominique
Madame GEHIN Martine
Monsieur MOREL Bernard
Monsieur RACINE Jean
Monsieur REMY Michel
Monsieur RIGOLLET Thierry

Membres absents représentés :

Monsieur COMBEAU Jean-Michel par Monsieur Dominique ANDRES
Monsieur GARION Eric par Monsieur Thierry RIGOLLET
Monsieur NICAISE Roger par Martine GEHIN
Monsieur VALANCE Jacques par Bernard MOREL

Membres absents :

Monsieur BANSEPT Aurélien
Monsieur BERTRAND Michel
Monsieur BONNE Grégory
Monsieur CALMELS Jean-Pierre
Monsieur CHEVRIER Bruno
Monsieur CHIVOT Jean-Marie
Monsieur DESCOUPS Damien
Monsieur DUBOIS Gilles
Madame FETET Pascale
Monsieur GRANDEMANGE Erik
Monsieur GRANDVALLET François
Madame GREMILLET Virginie
Monsieur LEROY Régis
Monsieur LIENARD Pascal
Madame LOUIS Catherine
Monsieur MATHIEU Jérôme
Monsieur MENTREL Jean Louis Monsieur MICLO Jean-Paul
Monsieur VOITOT Ludovic
Secrétaire de séance : Monsieur Jean RACINE

Monsieur COMBEAU étant représenté par Monsieur ANDRÈS, celui-ci n'a pas été compté pour le vote du compte administratif.

- **L'attribution de la maîtrise d'œuvre** pour le marché Haute Moselotte N° de délibération DCS19_2024 au bureau d'études IRH, 34 rue de Réménauville 54000 NANCY pour un montant de 234 908,36 € HT soit 281 890,03 € TTC

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité.

APPROUVE

Le Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2024.

21 voix pour

Communication des décisions

COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU

DELIBERATION DB29 2024

APPROUVE l'adoption de la charte informatique visant à sécuriser l'utilisation des outils informatiques au sein du SMMA.

DELIBERATION DB30 2024

APPROUVE le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de préfiguration de la gestion quantitative en eau sur le bassin versant de la Moselle, entre l'EPTB Meurthe-Madon, le syndicat Mixte Moselle Aval et le Syndicat Mixte Moselle Amont.

DELIBERATION DB31 2024

APPROUVE la proposition d'avenant formulée par le Maître d'œuvre du programme de restauration du Durbion, pour un montant total de 11 370,00 € HT, soit 13 644,00 € TTC.

DELIBERATION DB32 2024

APPROUVE la demande de participation financière formulée par la Fédération Départementale de Pêche pour les « chantiers éducatifs en rivière » au titre de l'année 2024, pour un montant de 11 628,00 € TTC

DELIBERATION DB33 2024

APPROUVE le rapport présenté au stade « PRO », pour le programme de restauration de la Moselle et de la Moselotte initié par la CCPVM, pour un montant prévisionnel de 1 220 058,00 € HT., soit 1 464 069,60 € TTC.

DELIBERATION DB34 2024

APPROUVE l'animation par le Syndicat Mixte Moselle Amont du Plan de Conservation et l'Actions pour l'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau à Mulettes Perlières.

DELIBERATION DB35 2024

* APPROUVE la signature d'une convention entre le SMMA, la commune d'Archettes et le propriétaire des terrains, pour la mise en place d'une vanne sur le ruisseau d'Argent à Archettes.

DELIBERATION DB36 2024

VALIDE le principe d'une occupation partagée des locaux du PETR de Remiremont et de ses Vallées, rue Paul Doumer à Remiremont, avec le Syndicat Mixte Moselle Amont.

21 voix pour

DCS23_2024 - Attribution du marché de travaux du programme de restauration des affluents Moselle et Moselotte, tranches 2 3 4 et 5

Objet : Attribution du marché de travaux du programme de restauration des affluents Moselle et Moselotte, tranches 2, 3, 4 et 5

N° de délibération : DCS23_2024

Le Comité Syndical,

Vu le Code de la commande Publique (CCP) sur la procédure adaptée ouverte,

Vu l'ouverture des plis le 15 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 Septembre 2024,

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché public de travaux portant sur la restauration des affluents Moselle et Moselotte, tranches 2, 3, 4 et 5 à l'entreprise SETHY, 6 rue des Tisserands, 57070 METZ, pour un montant maximal de 1 200 000,00€ HT et 1 440 000,00€ TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents qui se réfèrent à cette opération

21 voix pour

DCS24_2024 - Marche C- Plan Grands Lacs – Restauration du delta de la Vologne au lac de Longemer

Objet : Attribution du marché C – Plan Grands Lacs – restauration du delta de la Vologne au lac de Longemer

N° de délibération : DCS24_2024

Le Comité Syndical,

Vu le Code de la commande publique sur la procédure adaptée ouverte,

Vu l'ouverture des plis le 16 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 Septembre 2024,

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché public C- Plan Grands Lacs - Services-Etudes portant sur la Restauration du delta de la Vologne au lac de Longemer au bureau d'étude ECOLIMNEAU SARL, domiciliée au 4 rue des tailleurs 57960 Meisenthal pour un montant de 117 235,00 € HT et 140 682,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents qui se réfèrent à cette opération

21 voix pour

Objet : Lancement d'une étude sur les zones humides

N° de délibération : DCS25_2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical est invité à approuver le lancement d'une étude sur les zones humides, suite aux enseignements tirés de l'expérience de la Communauté de Bruyères - Vallons de Vosges.

Les élus de la commission GEMA, et du Bureau Syndical, ont élaboré des orientations pour cette étude, dont les objectifs sont :

- De réaliser un inventaire de niveau 2 des zones humides effectives sur le périmètre du Syndicat Mixte Moselle Amont. Pour les communes dont le périmètre s'inscrit au moins à 50% sur le bassin versant de la Moselle, et de ses affluents, l'étude sera menée sur la totalité de leur territoire,
- D'exploiter les données existantes, et intégrer de nouvelles informations en prospectant les zones non couvertes, en vue d'obtenir une vision homogène de l'état des zones humides effectives sur le territoire,
- D'obtenir une hiérarchisation permettant d'élaborer une stratégie globale de gestion et de préservation des zones humides sur l'ensemble du périmètre du syndicat,
- De prioriser une première tranche de l'étude qui devra porter sur les territoires engagés dans une démarche d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ; PLUi).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

AUTORISE le lancement de l'étude technique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents qui se réfèrent à cette opération

Objet : Communication du Rapport d'Activité du Syndicat Mixte Moselle Amont
N° de délibération : DCS26_2024

Le Comité Syndical,

Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le Comité Syndical est invité, après la présentation du Rapport d'Activité 2023 par le Président, à valider son contenu.

Dans ce rapport, le Président présente les projets en cours, ceux à venir, et fait état des projets achevés au cours de l'année 2023.

Suite à la présentation du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité valide le Rapport d'Activité 2023 du Syndicat Mixte Moselle Amont.

21 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 19h00.

Monsieur Gilles DUBOIS
Secrétaire de séance

Monsieur ANDRES Dominique,
Président